

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Promotion et développement de l'économie sociale et solidaire - Convention de partenariat à passer entre la Ville et la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne**

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'économie sociale et solidaire, qui regroupe l'ensemble des coopératives, des mutuelles et des associations dont la finalité est davantage tournée vers la plus-value sociale ou environnementale que financière représente un emploi sur dix en Bourgogne. Elle reste pourtant méconnue car son utilité sociale est difficilement évaluable et n'a pas de valeur monétaire.

La Ville s'est engagée depuis de nombreuses années à soutenir l'économie sociale et solidaire, véritable outil de développement économique de proximité au bénéfice de tous les citoyens. Cette dernière crée de la richesse, de l'emploi, défriche des champs économiques nouveaux tels que le commerce équitable ou les services à la personne. Elle constitue aussi une alternative à l'économie libérale en introduisant de l'utilité sociale dans les projets locaux et en recréant de la cohésion sociale.

Dans la continuité de cette démarche, la Ville souhaite poursuivre dans cette voie par la mise en oeuvre d'un partenariat avec la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne.

Cette association loi 1901 représente l'économie sociale et solidaire dans la région. Elle compte deux cent cinquante organisations (associations, mutuelles, coopératives) intervenant dans plusieurs secteurs tels que le social, la santé, l'éducation, les assurances, la banque, etc.

Sa mission principale est de promouvoir ce secteur à travers l'organisation de manifestations comme le forum des initiatives locales, qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville en 2008, la participation à des réunions publiques, des conférences, la rédaction d'une lettre trimestrielle d'information, des interventions en milieu scolaire, etc.

Elle assure aussi la représentation institutionnelle du secteur auprès des pouvoirs publics, contribuant ainsi au développement des politiques locales.

Aux termes de la convention, la Ville s'engagerait à associer, autant que nécessaire, la CRESS à ses réflexions et projets en lien avec l'économie sociale et solidaire et l'inviter lors de réunions et-ou manifestations, qu'elle organise. Des collaborations en matière de travaux conjoints et d'actions communes pourraient être envisagées.

La Ville apporterait un soutien logistique aux actions de la CRESS, ainsi qu'un appui financier, à hauteur de 4000 € en 2009.

Cette dernière, en ce qui la concerne, s'engagerait à promouvoir, à développer et mettre en réseau les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Elle constituerait un centre de ressources auprès des porteurs de projets afin de créer, développer et-ou pérenniser des entreprises du secteur.

Elle s'engagerait aussi à soutenir la réflexion et la veille en matière de structuration des filières. C'est le cas, par exemple, du champ des services à la personne, mais aussi de la culture.

Des actions de communication conjointes pourraient être menées sur les actions prévues par la convention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en oeuvre d'un partenariat entre la Ville et la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4 - décider l'attribution à la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne, d'une subvention de 4 000€ au titre de 2009.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 9/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 AVR. 2009



**CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville et la Chambre Régionale
de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne**

Entre

La Ville de Dijon,
Palais des Etats de Bourgogne
BP 1510,
21033 DIJON CEDEX,

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2009,

Ci-après désignée « Ville de Dijon »

et

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne,
domiciliée 2 bis, Cours Fleury,
21000 Dijon

Représentée par Monsieur Jean-Louis Cabrespines, en sa qualité de Président,

Ci-après désignée « CRESS »

Il est proposé d'établir la convention ci-après :

Contexte

La Ville de Dijon, collectivité territoriale décentralisée, garante de l'intérêt général de ses habitants, souhaite partager et faire partager les valeurs que véhicule l'économie sociale et solidaire basées sur une autre façon d'entreprendre prenant en compte la place de l'homme au sein de l'entreprise tout en respectant son équilibre financier. Ce secteur contribue ainsi à la cohésion sociale et économique territoriale.

Aussi la Ville est-elle soucieuse d'inscrire l'économie sociale et solidaire sur son territoire comme une économie de proximité au bénéfice de tous.

Enfin, amplifier le rayonnement de la ville pour enrayer la hausse du chômage nécessite de veiller au développement économique de la ville en misant sur l'économie sociale et solidaire.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire est une association loi 1901 regroupant quatre collèges :

- les associations,
- les coopératives,
- les mutuelles,
- les personnes qualifiées.

Les missions de la CRESS de Bourgogne sont organisées autour des cinq axes suivants :

- représenter, promouvoir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne,
- faire entendre son point de vue en siégeant dans les instances telles que le comité de pilotage, le Comité Régional de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Conseil Economique et Social Régional, etc.,
- contribuer à l'émergence de projets, soutenir le développement des actions de l'économie sociale et solidaire dans les politiques territoriales,
- peser dans les débats publics, contribuer au développement local et affirmer la contribution de l'économie sociale et solidaire en terme de développement économique et d'emploi,
- partager les questionnements, favoriser la participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le développement des politiques territoriales, partenariales et participatives.

Article I - Objet de la convention

La Ville de Dijon et la CRESS de Bourgogne soutiennent la mise en œuvre d'objectifs communs et complémentaires :

- promouvoir et faire connaître l'économie sociale et solidaire,
- favoriser la mise en place d'actions contribuant au développement économique de la ville.

Article II - Engagement des parties

II.1 - Engagement de la Ville de Dijon

La Ville de Dijon s'engage à associer autant que nécessaire la CRESS à ses réflexions et projets en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Elle s'engage à inviter la CRESS lors de réunions et/ou manifestations relatives à l'économie sociale et solidaire (Cf. fiche action 2).

Des collaborations en matière de travaux conjoints et d'actions communes pourront être envisagées (Cf. fiches actions 1, 2 et 3).

La Ville de Dijon ,dans la mesure du possible, s'efforcera d'apporter un soutien logistique aux actions de la CRESS.

II.2 - Engagement de la CRESS Bourgogne

II.2.1 – Promouvoir et mettre en réseau les acteurs de l'économie sociale et solidaire

- La CRESS s'engage à impliquer la Ville de Dijon dans l'organisation de manifestations visant à mettre en relation les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et de faire connaître cette autre forme d'entreprendre auprès du grand public (Cf. fiches actions 2 et 3).

- La CRESS s'engage à apporter sa contribution aux réflexions engagées par la Ville de Dijon, par exemple dans le cadre d' « assises de l'économie sociale et solidaire », et à relayer et diffuser auprès de son réseau tout projet ou manifestation que pourrait organiser la Ville en lien avec l'économie sociale et solidaire (Cf. fiche action 2).

- La CRESS s'engage à organiser des réunions d'information et d'échange, interventions destinées à présenter les composantes, les valeurs et les fondements de l'économie sociale et solidaire. Les formes d'intervention sont variées puisqu'elles peuvent être réalisées lors d'entretiens individuels et collectifs ou devant une assemblée, public scolaire par exemple (Cf. fiche action 1).

II.2.2 – Développer l'économie sociale et solidaire

- La CRESS s'engage à être un centre de ressources auprès des porteurs de projets qui visent à créer, développer et/ ou pérenniser des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

De part sa connaissance et du fait qu'elle regroupe les réseaux d'accompagnement et de financement des entreprises dans l'économie sociale et solidaire, la CRESS est en mesure d'informer les porteurs de projets quel que soit le stade d'avancement du projet et les besoins qui s'y rattachent :

- orientation des porteurs de projets auprès des organismes d'aide à la création d'activités ;

- présentation des différents statuts des organismes du secteur de l'économie sociale et solidaire et mise en relation avec le ou les structures liées au choix juridique qui réaliseront si besoin un accompagnement ;

- organisation de réunions d'informations collectives visant à faire connaître les structures d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprise dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et éventuellement, aux financements mobilisables (Cf. fiche action 1).

- La CRESS s'engage à soutenir la réflexion et la veille à la structuration des filières. C'est le cas par exemple du champ des services à la personne, mais aussi de la culture, domaine riche en structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui y demeure sous représenté.

II.3 – Actions de communication communes

Des actions de communication communes à la Ville de Dijon et à la CRESS pourront être menées sur les objets de cette convention (Cf. fiches actions 1, 2 et 3).

Dans ce cadre, chaque partie s'engage à mentionner l'implication de son partenaire et à faire figurer les logos de la Ville de Dijon et de la CRESS.

Article III - Suivi de la convention

En vue de réaliser un bilan de fonctionnement du partenariat, un comité de pilotage constitué des co-signataires de la présente convention se réunira une fois par an. Son rôle portera notamment sur :

- l'évaluation :

- des travaux mis en œuvre en commun,
- de la convergence des porteurs de projets vers le centre de ressource de la CRESS, etc.

- l'examen des projets communs CRESS / Ville de Dijon à développer ultérieurement.

Article IV - Dispositions financières

Pour l'année 2009, le montant de la participation de la Ville en soutien au développement des activités de la CRESS s'établit à 4000 €.

Chaque année, la subvention pourra être reconduite sur présentation du procès-verbal du comité de pilotage approuvant le bilan d'activité de l'année et les axes de développement pour l'année à venir.

Un acompte de 70 % sera versé à la signature de la présente convention, les 30 % restants sur présentation des pièces justificatives énumérées ci-dessus.

Article VI - Durée de la convention

Cette convention, débutant le jour de sa signature, est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de trois mois précédant sa résiliation.

Fait à Dijon, le/...../2009

Le Maire

Le Président de la Chambre Régionale de
l'Economie Sociale et Solidaire

François Rebsamen

Jean-Louis Cabrespines

FICHE ACTION 1

Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire	
OBJECTIFS DE L'ACTION	
Contexte de l'action	
Cette action constitue l'une des missions de la CRESS Bourgogne qui vise à promouvoir l'économie sociale et solidaire sur le territoire.	
Descriptif général	
Présentation de ce qu'est l'économie sociale et solidaire	
Résultats attendus	
- Faire connaître l'ESS auprès du grand public et en faire un concept rassembleur proche des citoyens.	
Impacts de l'action à moyen et long terme	
- Faire prendre conscience du poids de l'économie sociale et solidaire (moyen et long terme) et le faire reconnaître. - Démontrer l'utilité sociale et économique de l'économie sociale et solidaire (court et moyen terme)	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Public cible	
Même si les interventions peuvent s'adresser à tout public, deux types de publics sont plus spécifiquement concernés: - les scolaires ; le « déroulé » pourrait être le suivant : présentation globale du secteur puis « focus » sur une thématique ou un métier, déterminés conjointement avec l'enseignant ou à la demande de la Ville de Dijon (exemple : durant la quinzaine du commerce équitable, mettre l'accent sur le commerce équitable) ; - les porteurs de projets (interventions conjointes avec les réseaux d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises de l'ESS et/ou des réseaux des finances solidaires).	
Forme	
Interventions	
Partenariats pressentis ou déjà mis en place	
- Les réseaux d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise de l'ESS ainsi que les réseaux de financements. - Et plus généralement l'ensemble des réseaux et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.	
Date	
Tout au long de l'année	
Engagement des parties	
- La Ville de Dijon s'engage à apporter un soutien logistique et à promouvoir les actions de sensibilisation organisées par la CRESS. - La CRESS Bourgogne s'engage à mentionner l'implication de la Ville de Dijon et à faire figurer son logo sur les outils réalisés à cette occasion.	
Budget prévisionnel	
Budget propre de la CRESS	

FICHE ACTION 2

Mois de l'économie sociale et solidaire			
OBJECTIFS DE L'ACTION			
Contexte de l'action			
Comme les 18 autres CRESS de France, la CRESS Bourgogne a mis en place en 2008 la première édition du « mois de l'économie sociale et solidaire », événement annuel d'envergure nationale.			
Descriptif général			
Le « mois de L'économie sociale et solidaire » est une vitrine de la vitalité des composantes de cette autre forme d'entreprendre.			
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un sentiment d'appartenance des acteurs à l'économie sociale et solidaire ; - Faire connaître l'économie sociale et solidaire auprès du grand public et en faire un concept rassembleur proche des citoyens. 			
Impacts de l'action à moyen et long terme			
<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience et faire reconnaître le poids de l'économie sociale et solidaire (moyen et long terme) sur le territoire de la commune ; - Démontrer l'utilité sociale et économique de l'économie sociale et solidaire (court et moyen terme). 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION			
Public cible			
Grand public.			
Forme			
Manifestations diverses (portes ouvertes, colloque, formations, etc.)			
Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives et mutuelles) et toute institution ou collectivité soutenant ce secteur d'activité.			
Date			
Un mois du dernier trimestre 2009			
Engagement des parties			
<ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Dijon s'efforcera autant que faire se peut d'organiser une ou plusieurs manifestations durant le mois de l'économie sociale et solidaire montrant ainsi son engagement dans une démarche de soutien et de développement de ce secteur sur son territoire (exemple : organisation d'une conférence). - La Ville de Dijon s'engage à apporter un soutien logistique et à promouvoir les manifestations organisées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire à Dijon. - La CRESS Bourgogne s'engage à impliquer la Ville de Dijon dans l'organisation de manifestation(s) pendant le mois. La CRESS Bourgogne s'engage à valoriser toute manifestation que pourrait organiser la Ville de Dijon dans le cadre de ce mois. <p>Engagements réciproques : des actions conjointes à la Ville de Dijon et à la CRESS pourront être menées durant le mois. Dans ce cadre, chaque partie s'engage à mentionner l'implication de son partenaire et de faire figurer les logos de la Ville de Dijon et de la CRESS.</p>			
Budget prévisionnel			
Total des dépenses	3 000 €	Total des recettes	3 000 €

FICHE ACTION 3

Forum des initiatives locales			
OBJECTIFS DE L'ACTION			
Contexte de l'action			
Partant du constat que l'économie sociale et solidaire connaît un déficit de connaissance sur le territoire, le comité territorial de Côte d'Or de la CRESS a souhaité mettre en place dès 2005 une action de promotion de l'économie sociale et solidaire, devenu l'un des événements phares du département.			
Descriptif général			
Forum destiné à découvrir l'économie sociale et solidaire			
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de se rencontrer et favoriser leur mise en réseau. - Faire connaître l'économie sociale et solidaire auprès du grand public et la faire reconnaître par les élus. 			
Impacts de l'action à moyen et long terme			
<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience du poids de l'économie sociale et solidaire (moyen et long terme) et le faire reconnaître ; - Démontrer l'utilité sociale et économique de l'économie sociale et solidaire (court et moyen terme) 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION			
Public cible			
Jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés et toute personne désireuse de connaître l'économie sociale et solidaire			
Forme			
Forum aménagé en différents espaces (stands d'acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, conférences débats par thématique).			
Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
<ul style="list-style-type: none"> - Financier : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Grand Dijon, Ville d'accueil - Opérationnel : Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais, etc. 			
Date			
Le forum des initiatives locales a traditionnellement lieu durant le mois de novembre. Cette action étant l'un des événements phares du territoire, elle trouvera toute sa place dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire lors du dernier trimestre 2009.			
Lieu			
Cette manifestation aura lieu dans l'une des communes du Grand Dijon, le principe étant de changer chaque année.			
Engagement des parties			
<ul style="list-style-type: none"> - La CRESS s'engage autant que faire se peut à associer la Ville de Dijon à l'organisation du forum des initiatives locales. - La Ville de Dijon s'efforcera d'apporter autant que faire se peut un appui logistique à cette action initiée par la CRESS. 			
Budget prévisionnel			
Total des dépenses	1 000 €	Total des recettes	1 000 €